

IFAPME – SYNTRA : se former de l'autre côté de la frontière linguistique ! Garbar Marie FIREFOX :-)

Alimentation - Horeca | Animaux - Elevage | Artisanat - Patrimoine | Communication - Audiovisuel | Comptabilité - Assurances | Construction - Travaux
| Electrotechnique - Chauffage | Energie - Environnement | Informatique - Réseaux | Langues - Pédagogie | Logistique - Transp
| Management - Conseil | Mobilité - Mécanique | Mode - Design | Nature - Jardins | Sécurité - Secourisme | Soins - Bien-être
| Tourisme - Loisirs | Vente - Marketing



Date

07 octobre 2019

Ce jeudi 26 septembre 2019, l'IFAPME et l'Agence flamande pour l'entrepreneuriat SYNTRA Vlaanderen ont signé une convention pour permettre la mobilité des apprenants en alternance entre les Régions wallonne et flamande.

Qu'entend-on par « mobilité » ?

Dans le cadre de la convention, les apprenants en alternance auront désormais la possibilité d'effectuer leur parcours théorique et leur formation pratique dans deux régions différentes. De cette façon, un apprenant IFAPME pourra suivre ses cours dans un Centre de formation de Wallonie et réaliser son **apprentissage pratique dans une entreprise flamande !**

Il s'agit d'une grande avancée dans la collaboration entre les Régions. En effet, cela permettra :

- > La reconnaissance des compétences acquises par les apprenants en alternance
- > Une réelle mobilité des jeunes
- > L'établissement de passerelles possibles entre les parcours de formation.

À la fin de son parcours, le jeune obtiendra un diplôme de la région dans laquelle il a suivi ses cours théoriques. Ainsi, l'apprenant IFAPME recevra un certificat d'apprentissage de la Région Wallonne avec une **convention de stage en néerlandais**.

Modalités pratiques

Pour pouvoir bénéficier de cette mobilité interrégionale, il faut que :

- > L'entreprise soit agréée par l'IFAPME ou par SYNTRA Vlaanderen
- > La formation pour laquelle l'apprenant s'inscrit existe dans les deux régions et leurs programmes doivent correspondre entre eux

Un projet global

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une dynamique partenariale déjà avérée au sein de l'IFAPME et mise en place dans le but de favoriser la mobilité des apprenants entre Régions et Communautés. L'IFAPME a déjà une longue tradition de partenariat avec l'IAWM (Communauté germanophone) et la Région bruxelloise (COCOF/EFPMÉ).

Wie is er klaar voor een avontuur ? (Qui est prêt pour l'aventure ?)

Journaliste ? Prenez connaissance du **communiqué de presse** (<https://www.ifapme.be/convention-ifapme-syntra-se-former-de-lautre-cote-de-la-frontiere-linguistique-est-maintenant>).